

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 MAI 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 24 mai 2018, à 20h30 sous la présidence de Monsieur Sébastien HUET, le Maire.

Etaient présents : Mrs Didier DUBOIS, Patrice LEFFRAY, Jean-Claude BESNARD, Jean FRAYSSE, Cédric BODEREAU, Jean-Claude BESNARD et Mmes Patricia RIVOIRE, Julie HEURTELOUP et Aurélie COURCELLE

Etaient absents excusés : Mmes Aurélie COURCELLE (Pouvoir à Julie HEURTELOUP) et Catherine WEISS (Pouvoir à Didier DUBOIS)

Date de convocation : 17/05/2018

Ordre du jour :

- Création de poste
- Approbation du rapport 2017 SIAEP Charnie et Champagne
- Périmètre site Natura 2000
- Révision du prêt assainissement
- Demande de recours gracieux auprès de la préfecture pour la centrale d'enrobage
- Nomination d'un référent Comité de suivi de la Centrale d'enrobés
- Bulletin liaison centrale enrobage SRTP
- Projet MAM Évaluation approximative du loyer/charges pour les assistantes maternelles
- Projet MAM Demande architecte
- Synthèse Satese 2017
- Affaires diverses

Création de poste

Reporté au prochain conseil

Approbation du rapport 2017 SIAEP Charnie et Champagne

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce rapport.

Délibération n°20180501

Périmètre Site Natura 2000

Le courrier du 6 février 2018 présente une proposition de nouveau périmètre Natura 2000.

Après consultation de ce nouveau périmètre, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et approuve ce nouveau périmètre.

Délibération n°20180502

Comité de suivi Centrale d'enrobage

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 11 mai 2018 relatif à la nomination d'un référent titulaire et d'un suppléant pour le Comité de suivi de la Centrale d'enrobage.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Sébastien HUET, référent titulaire
- Madame Aurélie COURCELLE, référente suppléante

Délibération n°20180503

Recours gracieux Centrale d'enrobage (Arrêté n°DCPPAT 2018-0105)

Vu la délibération n°20180101 du 11/01/2018 relatif à l'avis défavorable de Conseil Municipal pour la demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers se situant au lieu-dit La Halte à Joué en Charnie,

Vu l'arrêté n°DCPPAT 2018-0105 du 18 avril 2018 émettant une décision positive à l'exploitation de la Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers se situant au lieu-dit La Halte à Joué en Charnie,

Concluant à l'absence de prise en compte de nos problématiques liées à l'environnement et à la santé de l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2018-0105 du 18 avril 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet afin de reconsidérer sa décision.

Ce recours gracieux sera commun avec le Collectif « Du Goudron sur les Plumes » et le collectif « Pour la sauvegarde de la Charnie » et les autres requérants à titre individuel.

Délibération n°20180504

Projet MAM : Architectes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter des architectes pour le projet MAM.

Les missions de l'architecte seront :

- L'établissement du projet : étude et réalisation de plans (en concordance avec les normes en vigueur et en cohérence avec les critères de subventions des différents organismes financiers) et demande d'urbanisme
- La consultation des entreprises
- La passation de marché et le suivi de chantier

Le Conseil Municipal autorise Monsieur à consulter les architectes.

Délibération n°20180505

Prêt n°7440715 Prêt assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de la Caisse d'Epargne pour la négociation du prêt n°7440715.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger la durée de cet emprunt.

Pour cela, il autorise Monsieur le Maire à demander le calcul de l'indemnité définitive.

Le Conseil Municipal retient également l'offre de la Caisse d'Epargne portant sur une somme de 50 884,00 € amortissable sur 20 ans, amortissement constant au taux de 1.82 €, par périodicité trimestrielle.

Délibération n°ASS20180501

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

<i>Sébastien HUET</i>	
<i>Didier DUBOIS</i>	
<i>Jean FRAYSSE</i>	
<i>Julie HEURTELOUP</i>	
<i>Catherine WEISS</i>	
<i>Patricia RIVOIRE</i>	
<i>Aurélie COURCELLE</i>	
<i>Patrice LEFFRAY</i>	
<i>Jean-Claude BESNARD</i>	
<i>Cédric BODEREAU</i>	